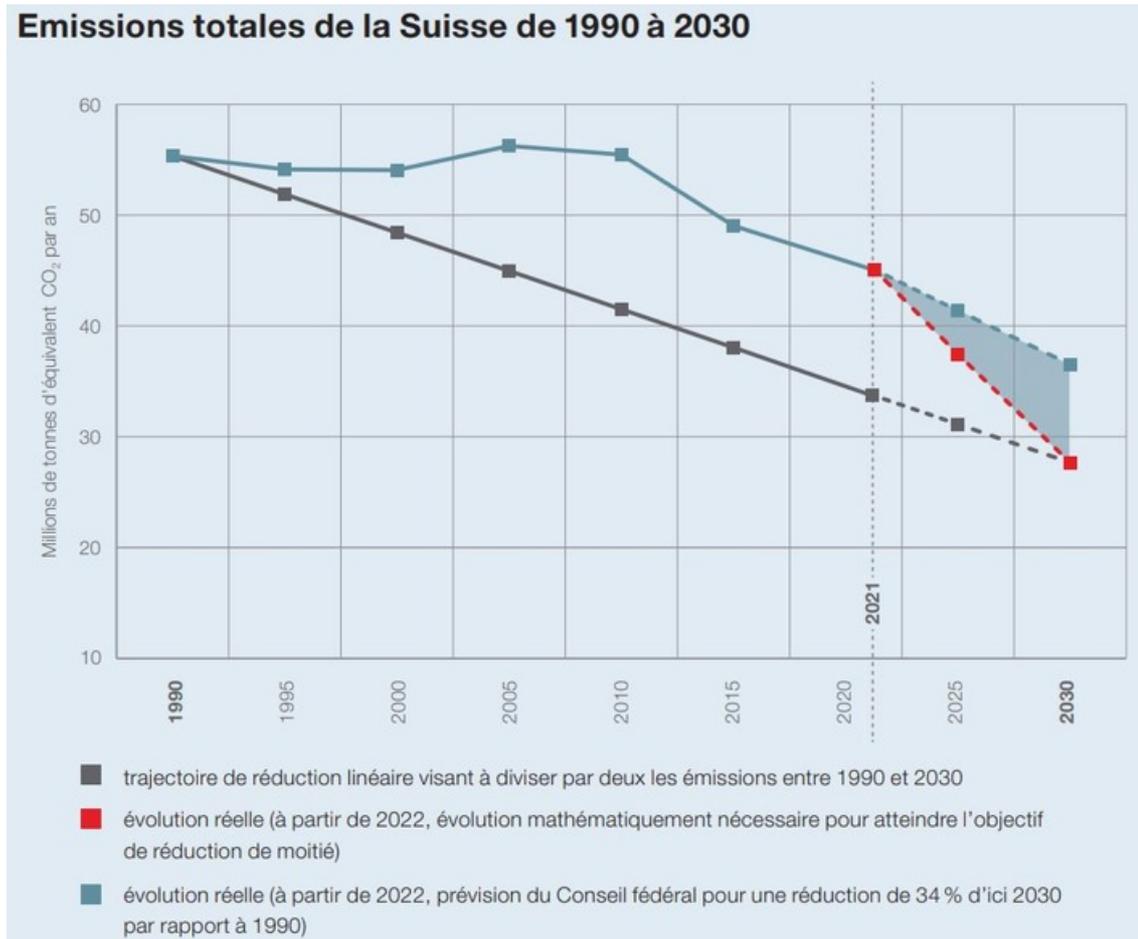


27.02.2024 – 08:30 Uhr

Loi sur le CO2 : Caritas critique la compensation dans le Sud global / La Suisse ne doit pas transférer ses responsabilités climatiques à l'étranger



Lucerne (ots) -

Au lieu de réduire ses propres émissions dans ses frontières, la Suisse entend compenser une bonne partie de la réduction nécessaire des gaz à effet de serre d'ici 2030 à l'étranger. Lors de sa session de printemps, le Parlement décidera de la mesure dans laquelle de telles compensations à l'étranger seront possibles. À l'appui d'une nouvelle étude, Caritas critique cette procédure qu'elle juge discutable et peu solidaire.

D'ici 2030, la Suisse doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins la moitié par rapport à 1990. Or, les émissions annuelles sont actuellement nettement supérieures à cette trajectoire de réduction (voir graphique). Pour atteindre cet objectif ambitieux dans les sept ans à venir, le Conseil fédéral et le Parlement entendent miser sur des projets de compensation à l'étranger.

Caritas Suisse a mandaté une étude sur un projet de compensations carbone suisses à l'étranger, au Pérou. Les résultats montrent que le mécanisme de compensation est contestable tant pour ce pays que pour la Suisse. En utilisant des cuisinières efficaces sur le plan énergétique, les agricultrices péruviennes sont censées contribuer à ce que rien ne change chez nous. La Suisse paie les pays pauvres pour qu'ils réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre et impute ces réductions à ses propres objectifs climatiques. " Selon notre étude, l'utilité climatique additionnelle du projet examiné est discutable. De plus, la réduction des émissions chez nous est repoussée à une date ultérieure ", explique Angela Lindt, responsable du Service Politique du développement et du climat à Caritas Suisse.

Le Parlement doit limiter les compensations à l'étranger à un minimum

Dans sa dernière prise de position, Caritas demande donc que la Suisse renonce totalement aux compensations à l'étranger. Pour l'élimination des divergences en cours dans le cadre de la révision de la loi sur le CO2, prévue pour la session de printemps, les compensations à l'étranger doivent être limitées à un minimum. Il est important et juste que la Suisse s'engage aussi à l'étranger pour protéger le climat, mais cela ne doit pas servir à compenser la faiblesse des efforts de réduction nationaux. " Il est honteux que la Suisse, pays prospère, choisisse les mesures simples et avantageuses qui lui conviennent. Pour que les pays pauvres atteignent leurs propres objectifs climatiques, elle leur laisse les domaines dans lesquels il est bien plus difficile de réduire les émissions ", critique Angela Lindt.

Prise de position sur les compensations carbone de la Suisse à l'étranger : " La Suisse se décharge de ses responsabilités climatiques à

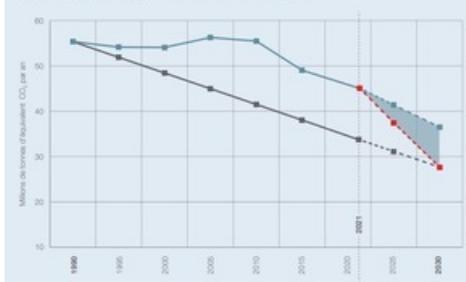
l'étranger", disponible sur www.caritas.ch/prises-de-position

Contact:

Demandes des médias à adresser à Vèrène Morisod, collaboratrice rédaction et information, Caritas Suisse, courriel : medias@caritas.ch, tél. 041 419 22 86

Medieninhalte

Emissions totales de la Suisse de 1990 à 2030



Graphique 2024 / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100000088 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100916373> abgerufen werden.